

D'une commission sur les arts... à l'autre **La francophonie encore perdue en chemin**

Marc Haentjens

Numéro 31, été 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/43391ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Haentjens, M. (1984). D'une commission sur les arts... à l'autre : la francophonie encore perdue en chemin. *Liaison*, (31), 17–17.

La francophonie encore perdue en chemin

par

Marc Haentjens

Décidément, les commissions gouvernementales sur les arts, qu'elles soient de portée fédérale ou provinciale, semblent avoir décidé d'ignorer les questions linguistiques. Après la Commission Applebaum-Hébert (Applebert) qui ne touchait pas un mot de la dimension francophone (Québec ou hors-Québec), le comité ontarien sur le financement des arts, présidé par l'avocat Macaulay, n'est guère plus bavard : à peine une page, sur près de 500 que totalise son rapport final rendu public au mois d'avril, après près d'un an de recherches et de consultations.

— C'est un progrès, diront peut-être les optimistes.

— C'est peu, répondront les autres.

Surtout quand on sait que l'année 1983 a été pour les Franco-Ontarien(ne)s une année exceptionnelle de réflexion sur le développement artistique et culturel : *Rapport Archibald*, plan de *Développement global* de l'ACFO, tables de concertation, consultation du CAFO... Au total, pas moins de 200 pages d'analyses et de recommandations, auxquelles il faudrait ajouter les quelque 60 mémoires (sur près de 350) directement présentés par des organismes franco-ontariens à la Commission Macaulay!

Première conclusion possible : soit que les membres de la Commission ont déployé d'exceptionnelles qualités de synthèse, soit qu'ils n'ont pas cru nécessaire de parcourir les textes qui leur étaient soumis... La réalité se situerait en fait entre ces deux options, puisque les commissaires, faute de lire le français, auraient choisi de confier à un haut-fonctionnaire francophone la responsabilité de ce travail de synthèse.

Seconde conclusion alors : soit que ce fonctionnaire n'a pas su se faire entendre de ses employeurs, soit qu'il n'a pas beaucoup d'estime pour les qualités littéraires de ses concitoyens... Car, si l'on parcourt minutieusement cette page du rapport intitulée « développement des arts franco-ontariens », on peut voir qu'elle ne contient pas une seule des recommandations formulées par les porte-parole francophones ; au mieux, elle suggère que le Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario (CAO) continue d'administrer des programmes distincts et que le ministère des Affaires civiques et culturelles (MACC) fasse l'effort d'accroître quelque peu son personnel bilingue en le recrutant dans la communauté.

Mais la seule et véritable recommandation que cette page contienne (et qui occupe la moitié du texte) touche en fait les « francophiles » et prend la forme d'un avertissement au Coordonnateur des services en français du MACC, l'invitant à anticiper, lui et les agences avec lesquelles il fait affaire, des demandes croissantes en provenance des cours d'immersion (lesquels, souligne le rapport, représentent dans la région de Toronto une clientèle aussi importante que les Franco-Ontariens eux-mêmes).

Il apparaît clair que les membres de la Commission n'ont pas apprécié à leur juste mesure « les effets nocifs du décalage entre les structures institutionnelles anglophones et francophones » que le CAFO soulignait, en conclusion de son mémoire, pour demander au Gouvernement « des correctifs appropriés ».

Fait surprenant, d'ailleurs, que le CAFO, qui fait partie, lui, de l'appareil gouvernemental, n'ait pas mieux réussi à convaincre les commissaires que les autres organismes franco-ontariens. Et ce, en dépit de l'investissement qu'il a engagé de son côté, en commandant un rapport à Clinton Archibald et en organisant une Consultation provinciale sur les arts et la culture, à la fin-novembre 1983.

Ce qui appelle cette troisième conclusion : soit que le CAFO n'a pas de réel pouvoir de recommandation auprès du gouvernement provincial, soit qu'il n'est pas la structure de représentation dont les organismes artistiques et culturels franco-ontariens auraient besoin pour se faire entendre... Mais le *Rapport Archibald* développait déjà, il y a plus d'un an, quelques bons arguments sur cette question.*

Jules Villemaire
tél.: (613) 748-5459

Une image
à votre image

PHOTOGRAPHIE

AUDIO-VISUEL

515, boul. St-Laurent, app. 1409
Ottawa (Ont.) K1K 3X5